

Saison 2018-2019

**Aux correspondants et responsables d'équipes engagées
dans le championnat PROMO RELAX 49**

Objet : Programme de la 2^{ème} phase du Promo Relax 2018-2019

*Le calendrier (phase 2), la liste des responsables d'équipes et les adresses des salles (mis à jour) sont accessibles sur www.anjouping.org/competitions/championnats/promo-relax.html.
Merci de le signaler à toutes les personnes concernées...*

1) Bilan des engagements en phase 2 : il y a 39 équipes engagées. Se sont ajoutées aux équipes de la phase 1 les équipes suivantes : *St Barthélémy 2, Soulaire et Bourg 3 et Ste Gemmes/Loire 3*. Globalement, il y a 2 équipes engagées de plus par rapport à la saison passée.

2) Répartition des équipes : elle a été effectuée conformément au règlement (répartition automatique suivant les résultats de la phase 1 avec ajustements selon les vœux des clubs). Cela a conduit à la constitution suivante des poules :

- **Niveau 1 :** poules A et B de 6 équipes (qui avaient terminé dans les 3 premiers de leurs poules de niveau 1 en phase 1).
- **Niveau 2 :** poules C et D de 6 équipes (2 équipes « descendues » du niveau 1 en phase 1 et 10 équipes qui ont terminé dans les 2 premiers des poules de niveau 2 en phase 1).
- **Niveau 3 :** poules E, F et G de 5 équipes (constituées de toutes les autres équipes).

Contrairement à l'an passé, il n'a pas été possible d'ajouter un « niveau 4 ». Les équipes du niveau 3 devraient tout de même toutes pouvoir se faire plaisir sur cette phase 2.

3) Poules à 5 et matchs amicaux : les 3 poules de niveau 3 à 5 équipes imposent un exempt dans chacune... Des matchs amicaux sont proposés afin que tout le monde joue quand même 5 rencontres, à l'équipe de *Soulaire et Bourg 2* près qui n'en disputera que 4 (impossible de faire autrement avec un nombre impair d'équipes concernées...).

Attention :

- Le match amical [Am.5 \(Ste Gemmes/L 3 - St Barthélémy 1\)](#) se jouera à [Ste Gemmes/Loire le lundi 18/03](#) (c'est-à-dire **pas** en même temps que la journée des Play-off de la poule F).
- Le match amical [Am.7 \(St Saturnin/L 2 - Bouchemaine 2\)](#) se jouera à [St Saturnin/Loire le vendredi 5/04](#) (c'est-à-dire **pas** en même temps que les journées des Plays-off des poules E et G).
- **Dans tous les cas, si une équipe d'une rencontre amicale ne peut pas jouer, elle doit le signaler à temps au responsable de l'équipe adverse.**

4) Journée des Play-off (entre les 01/04/2019 et 05/04/2019) : les rencontres de la 5^{ème} (dernière) journée se feront, si possible, dans la même salle, comme indiqué sur le calendrier des rencontres (*les matchs amicaux ne sont pas concernés comme dit juste avant*). Le club d'accueil a en charge l'organisation d'un buffet convivial, avec le soutien financier de chaque joueur des équipes reçues à hauteur d'environ 8,00 euros maximum par personne (dans la mesure du possible). Il est vivement recommandé au club d'accueil de s'assurer de la bonne venue des équipes sensées être présentes (pour éviter toute mauvaise surprise...).

Comme d'habitude, en cas d'indisponibilité d'une équipe pour le Play-off, elle jouera son match aux date et lieu prévus initialement. Dans ce cas, il faut le signaler non seulement à l'adresse promorelax49@gmail.com mais aussi, bien sûr, au responsable d'équipe qui reçoit pour la logistique du repas (en temps et en heure sinon le coût engagé pour le repas est intégralement dû au club organisateur du Play-off !).

Merci de bien respecter les efforts et travail des clubs d'accueil des Play-off (pas toujours faciles à trouver...). On peut les remercier pour leur engagement pour le plaisir de tous !

5) Rappel du règlement concernant la fin de phase : « Toute rencontre du Promo Relax (*report éventuel compris*) doit être jouée dans la période de la phase concernée, prédéfinie par la commission technique Promo Relax » ; la date de fin de phase a été fixée au **samedi 20 avril 2019**. En cas de report de rencontre, si aucun accord de match avant cette date n'est trouvé, l'équipe à l'origine du report est déclarée forfait.

6) Rappel de particularités horaires : Angers St Léonard joue à domicile à **20h00 (arriver vers 19h30-19h45 pour l'échauffement)**. St Barthélémy souhaite une arrivée à **20h00** pour démarrage de la rencontre assez tôt aussi.

7) Rappel d'un changement de salle depuis cette saison : St Saturnin/Loire ne joue plus dans la salle de l'an passé mais à la **salle des sports après le cimetière, rue de la glycine, RD21, à St Rémy de la Varenne**.

8) Règlement pour les affectations des équipes pour la phase 1 de la saison 2019-2020 : la commission Promo Relax répartira les équipes sur les poules de la phase 1 de la saison prochaine conformément au règlement du Promo Relax. Plus précisément, vu la structure de cette phase 2 :

- Les poules de niveau 1 seront occupées, sauf souhait contraire de leur part, par les équipes des poules de niveau 1 de la 2^{ème} phase de la saison précédente, ainsi que par les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des 2 poules de niveau 2. La commission technique Promo Relax peut, si besoin, compléter les poules de ce niveau 1 en faisant appel à une ou plusieurs autres équipes selon leurs résultats de 2^{ème} phase de la saison précédente et selon leurs souhaits.
- Les poules des autres niveaux sont occupées par les autres équipes selon une distribution visant à respecter au mieux les souhaits de niveau exprimés, avec considération des résultats de la saison précédente ainsi que d'éventuelles contraintes géographiques.

9) Le titre de champion « Promo Relax 49 » : il se jouera entre le 1^{er} de la poule A et le 1^{er} de la poule B, obligatoirement à l'une des dates ci-après :

- lundi 13/05/2019, mardi 14/05/2019, mercredi 15/05/2019, jeudi 16/05/2019, vendredi 17/05/2019, lundi 20/05/2019, mardi 21/05/2019, mercredi 22/05/2019 ou jeudi 23/05/2019 (lieu tiré au sort, sauf accord entre les finalistes) ;
- vendredi 24/05/2019 en parallèle du tournoi par équipes à Bauné ;
- vendredi 14/06/2019, en parallèle des demi-finales et finales de Coupe de l'Anjou, en principe à St André de la Marche et sous réserve d'accord du Comité (pour l'organisation).

Dans tous les cas, les date et lieu de la finale du Promo Relax 49 seront portés à la connaissance de la Commission Promo Relax, ainsi qu'aux divers clubs pour pouvoir accueillir des spectateurs.

10) Autres dates à noter sur vos agendas :

- **Finale du tournoi individuel : vendredi 26 avril 2019 à St Georges/Loire** après les trois journées d'éliminatoires les jeudi 21/03/2019, vendredi 22/03/2019 et lundi 25/03/2019.
- **Tournoi par équipes : vendredi 24 mai 2019 à Bauné.**

11) Les reports de match : en Promo Relax, les reports de match sont souples et autorisés... à la condition de les signaler par mail à la Commission Promo Relax (promorelax49@gmail.com) et, simultanément, au secrétariat du Comité (anjou.ping-sec@wanadoo.fr).

12) Saisie des feuilles de matchs (hors rencontres amicales) :

Le mode opératoire utilisé pour la première phase est inchangé. Attention : **chaque club ayant participé à une rencontre doit conserver un exemplaire de la feuille de matchs**, celle-ci pouvant être demandée à tout moment par le Comité ou la Commission Promo Relax (envoi rapide sous forme numérisée, de type scan ou photo, par exemple pour départager des équipes en égalité parfaite en fin de phase...).

NB : les responsables d'équipe doivent intervenir lorsqu'un match non reporté, et donc bien joué depuis un certain temps, n'a pas fait l'objet d'une saisie sur SPID. Les résultats manquants à la fin d'une phase compliquent inutilement le travail de la Commission Promo Relax.

Bonne suite de saison et, bien évidemment,

MEILLEURS VŒUX SPORTIFS POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE !

Commission Promo Relax : Yannick ALMÉRAS et Bernard JAUD
promorelax49@gmail.com

La page Promo Relax sur le site du Comité avec de nombreuses informations utiles :
www.anjouping.org/competitions/championnats/promo-relax.html

Le règlement du Promo-Relax :

<https://f4.quomodo.com/1A14F8C9/uploads/4740/REGLEMENTS%20PROMO%20RELAX%202018%202019.pdf> *(clicable ou à reporter en une ligne)*